



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE
87 rue de Turenne
75003 Paris

Affaire suivie par : CL

Paris, le 13/03/2024

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Réf. : CL/141095301407

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, [REDACTED]

Je vous informe que des modifications ont été apportées à son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer et par délégation,
l'adjointe au chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire**

Coralie RUSCH